



# Grève des personnels de la DSI Siège et GH Le Lundi 2 juillet 2018 Rassemblement à 10 h devant le Siège

*- Les agents A-B-C et les contractuels sont concernés -*

**Pour exiger....**



des besoins  
en personnel ...

...des bonnes  
conditions  
de travail...



...des primes informatiques  
et rémunérations...

...des besoins  
en formation.



**Et dire ...**



**à la souffrance au travail,  
au stress, burn out**

# Point d'étape des négociations

suite au dépôt du Danger grave imminent (DGI),  
le 25 juin 2018 sur le Centre Service aux utilisateurs (CSU)  
du Siège de la Direction du Système d'Information

## Les agents et organisations syndicales demandent :

- Le remplacement du poste de Directeur technique
- Le remplacement des départs en retraite
- L'adéquation des effectifs face à la charge de travail croissante
- L'arrêt de la souffrance au travail pour éviter l'épuisement professionnel et le Burn-Out
- Des formations suffisantes
- Le maintien de primes décentes

## L'Administration conteste le danger grave imminent et répond ce qui suit :

- Poste de Directeur technique :  
*Pas de réponse claire*
- Départs à la retraite :  
*Pas de remplacements*
- L'adéquation des effectifs face à la charge de travail et arrêt de la souffrance au travail et des formations suffisantes :  
*Rencontre collective et individuelle pour évaluation de la charge de travail par les CPRP*
- Le maintien de primes décentes :  
*Contexte budgétaire compliqué, décision ministérielle, note DRH AP-HP pour étudier compensation décembre 2018*

Le CHSCT extraordinaire suite à DGI ne s'est pas tenu suite à un diktat imposé par l'administration à 13h alors que les membres du CHSCT ont demandé 14h30.

Donc une rencontre avec l'administration (Directrice du CGC/RH, Directeurs DSI, CPRP), les représentantes des syndicats CGT, SUD-Santé et FO du Siège, ainsi que l'Inspectrice du travail, a eu lieu le 27 juin à 13h30.

- Des réponses insatisfaisantes et peu convaincantes ont été données par l'administration.

- Nous retiendrons les mots de l'inspectrice du travail en fin de réunion :  
*« L'institution a une obligation de résultat sur la protection et la sécurité mentale des personnels. Et pour l'instant je constate que le compte n'y est pas !!! »*